



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 003 /AAONO/B12/SP/SIGAMP/CDPM/2026 DU 18 JAN 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BUREAUX DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE GARI-GOMBO, DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA-ET-NGOKO, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP-MINEDUB) – EXERCICE 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du budget d'Investissement Public au titre de l'Exercice 2026, le Préfet du Département de la BOUMBA-ET-NGOKO, lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence pour l'exécution des Travaux de réhabilitation des bureaux de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de GARI-GOMBO, dans la Commune de GARI-GOMBO, Département de la BOUMBA-ET-NGOKO, Région de l'Est (lot unique).

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot N° 100 : INSTALLATION ET TRAVAUX PREPARATOIRES;
- Lot N° 200 : MACONNERIES;
- Lot N° 300 : CHARPENTE COUVERTURE;
- Lot N° 400 : PLAFOND ;
- Lot N° 500 : MENUISERIE BOIS;
- Lot N° 600 : CARRELAGE;
- Lot N° 700 : ELECTRICITE;
- Lot N° 800 : PEINTURE.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont définis en un lot unique.

4- COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **6 000 000 (Six millions)** de francs CFA toutes taxes comprises.

5- DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises exerçant dans le domaine des bâtiments des travaux publics, remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N° 03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB au titre de l'Exercice 2026, sur la ligne d'imputation budgétaire : 60 15 184 47121101 0912 523112

7- MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **ONLINE**.

8- CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics dont la liste figure dans la pièce **14 du DAO**. Le montant de ce cautionnement s'élève à **60 000 (soixante mille) FCFA** et est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission timbrée délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère en charge des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, **du récépissé de dépôt délivré par la CDEC (CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS)**, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'Appel d'Offres concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

9- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les **services du Préfet du Département de la BOUMBA-ET-NGOKO** aux heures ouvrables au **Bureau du SIGAMP**, dès publication du présent Avis.

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le **Maitre d'Ouvrage Délégué**.

10- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au **Bureau du SIGAMP de la Préfecture de YOKADOUMA**, dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de 15 000 (quinze mille) Francs CFA*, payable à la **Recette de Finances de YOKADOUMA**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

11- REMISE DES OFFRES

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 20/07/26 à 10 heures. Une copie de sauvegarde de l'Offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003 /AAONO/B12/SP/SIGAMP/CDPM/2026 DU 18/00 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BUREAUX DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE GARI-GOMBO, DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA-ET-NGOKO, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE).

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

12- RECEVABILITE DES PLIS

Les pièces administratives, l'Offre technique et l'Offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission ;*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission timbrée délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, du récépissé de dépôt délivré par la CDEC (CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS), ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 20/07/26 à 11 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés dans la salle des réunions de la Préfecture de YOKADOUMA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis et après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

14- Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de l'absence du récépissé de l'organisme chargé des dépôts et consignations (CDEC) attestant du dépôt dans son compte de la somme requise en numéraire au titre du cautionnement;

- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de n'avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification ;
- de l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'attestation ou la décision de catégorisation à la catégorie **E ou supérieure (D,C, B ou A)** dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectifs »;
- de l'absence de la capacité financière d'au moins 40% du montant prévisionnel (2 400 000 FCFA);
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- des Entreprises figurant dans la liste des prestataires établie par le Ministre des Marchés Publics, ayant abandonné les Marchés durant les trois dernières années ou celles ayant des Marchés non achevés des exercices antérieurs.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- Présentation des Offres04 éléments
- L'organisation et la méthodologie d'exécution des travaux08 éléments
- Les preuves d'acceptation des conditions du Marché02 éléments
- Les commentaires sur le CCAP et CCTP02 éléments
- La charte d'intégrité01 élément
- La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales.....01 élément
- L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années.....01 élément
- Attestation ou la décision de catégorisation certifiée par l'administration émettrice à la catégorie **E ou supérieure (D, C, B ou A)** dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectif ».....01 élément

15.2.1 Les Offres administratives dont le cautionnement sera produit sans le récépissé de consignations délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), la formalité de timbrage et la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur, seront rejetées ;

15.2.2 Dans le cadre de l'examen des offres du présent Appel d'Offres, les dossiers des entreprises catégorisés, seront exempts de présenter dans leurs offres techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège ;

15.2.3 En cas de groupement, chaque membre doit présenter une attestation ou une décision de catégorisation à la catégorie demandée légalisée par l'administration émettrice ;

15.2.4 Seuls les dossiers financiers des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70 %, (soit au moins 14 « oui » sur 20) seront examinés.

15- ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une Offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'Offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

16- NOMBRE MAXIMUM DE LOTS :

Sans objet.

- *Categorized bidders will be exempt from presenting in their technical files, supporting documents relating to turnover, references, their own technical and logistical resources, permanent staff and the location of the headquarters.*

16. AWARD OF CONTRACT

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed.

17. MAXIMUM NUMBER OF LOTS:

Non object.

18. DURATION OF VALIDITY OF BIDS

Bidders shall remain committed to their bids for 90 days from the initial deadline set for the submission of bids.

19. FURTHER INFORMATION

Additional information may be obtained during working hours from [(SIGAMP service), door number, P.O Box, telephone: **678 793 439**, fax, e-mail] or online on the COLEPS platform via <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other electronic communication means indicated by the Project Owner.

20. FIGHT AGAINST CORRUPTION AND MALPRACTICES

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48**, l'ARMP to the number **677-786-262**.

YOKADOUMA, the **18 JUN 2026**

The Divisional Officer,
(Contracting Authority)

Copy:

- ARMP/EST ;
- DDMAP/BN ;
- BN/DPC);
- Chairperson of DTB/BN;
- Notice board/file.



NOUHOU BELLO
Administrateur Civil Principal
Hors - Echelle